

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1230

présenté par

M. Charasse, Mme Girardin, Mme Berthelot, Mme Jeanny Marc, M. Likuvalu,
Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Taubira

ARTICLE 27

Compléter l'alinéa 38 de cet article par les mots :

« , sauf dans les territoires dont la densité de population est inférieure à 50 habitants par
km² ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Dans les zones rurales, le monopole de l'hypermarché doit être équilibré aux commerces de proximité, avec un rééquilibrage pour les commerces dits saisonniers.